

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 5/2025  
3 février 2025

### L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du Garage Quevrain par le Groupe Louyet

Le 31 janvier 2025, l'Autorité belge de la Concurrence (ci-après « l'Autorité ») a approuvé la concentration par laquelle le Groupe Louyet acquiert le contrôle exclusif du Garage Quevrain.

La concentration a été notifiée le 21 janvier 2025 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Le Groupe Louyet est principalement actif dans le secteur de la distribution automobile et exploitant des concessions BMW, BMW Motorrad, MINI, McLaren, Rolls-Royce, Jaguar, Land Rover et Kia, en Belgique et au Luxembourg. Le Groupe Louyet y vend au détail des véhicules particuliers neufs et d'occasion des marques susmentionnées et y offre également des services d'entretien et de réparation, et de distribution de pièces détachées pour ces mêmes marques ainsi que des services de carrosserie. Le Groupe Louyet est principalement actif dans les provinces du Hainaut, de Namur, du Brabant wallon, du Brabant flamand, du Luxembourg et à Bruxelles.

Le Garage Quevrain est une concession automobile située à Namur dont l'activité principale consiste dans la vente de voitures neuves et d'occasion de Mazda, Jaguar et Land Rover, ainsi que dans l'offre de services après-vente d'entretien et de réparation de carrosserie, pour l'ensemble des marques précitées, ainsi que Saab.

Dans sa décision du 31 janvier 2025, en l'absence de chevauchement entre les activités des parties, l'Autorité constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard  
Auditeur général  
Tél : + 32 (2) 277 76 57  
Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)  
Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).